

Décision n°2024-110
relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante
de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la décision n°2024-078 du 26 juin 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels aux CA, CS (Collège A et Collège B) et au CEVE et l'élection des représentants des élèves et des étudiants au CS de l'ENS de Lyon ;

Vu la désignation des élus étudiants issus du conseil d'administration au sein du conseil des études et de la vie étudiante en date du 20 février 2024 ;

DECIDE

Article 1. Composition du conseil des études et de la vie étudiante (CEVE)

La composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de LYON est fixée comme suit :

- **Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :**

Christian Chazal (Directeur du CROUS de l'académie de Lyon)
Suppléante : Stéphanie Thomas

Christophe Geourjon (Conseiller régional - Région Auvergne-Rhône-Alpes)
Suppléant : *siège vacant*

- **Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :
Samir Merabet

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :
Gilles Christoph

Collège des « élèves et étudiants » :
Marie de Sainte Marie d'Agneaux
Jules Bonvallet

- **Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :**
Brice Bancelin
- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :
Siège vacant

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :
Richard Nemeth

Collège des « élèves et étudiants » :
Ivanhoé Arrayet
Margaux Becker-Chapartegui
Wassel Bousmaha
Line Haza
Mateu Bracque-Vendrell
Manon Vallat

Collège des « personnels BIATSS » :
Sabrina Chatti

Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 29 janvier 2025.

Article 3. Exécution

La Directrice générale des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 9 septembre 2024,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC
Président
École Normale Supérieure de Lyon

Décision n°2024-110 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon